

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n' 1168 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle au détenu Saïd Omar.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 octobre 1945

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro  
31 octobre 1945

### VISAS

Le Gouverneur bi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre décret du 18 juin 1884

**Vul'**ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vule** décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigène à la Côte Française des Somalis

**Vul'**arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des date de la Côte Française des Somalis

**Vul'**arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons de la Côte Française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue,

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le bénéfice de la libération conditionnelle, est accordée au détenu Saïd Omar, soudanais, condamné pour vol à un an d'emprisonnement, peine portée à deux ans d'emprisonnement par jugement du tribunal supérieur d'appel de Djibouti en date du 23 août 1944.

**J. BEYRILES.**